



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La DGCCRF présente aux parties prenantes l'avis du Conseil national de la consommation relatif à l'économie de la fonctionnalité et engage les premières suites

Paris, le 19/11/2024

Le Conseil national de la consommation (CNC), organe consultatif placé auprès de la secrétaire d'Etat à la Consommation, a publié le 1^{er} octobre 2024 un avis relatif à l'économie de la fonctionnalité. Fruit d'un travail consensuel entre associations de consommateurs et organisations professionnelles, le CNC propose dix recommandations concrètes portant, notamment, sur la protection et l'information du consommateur-usager de l'économie de la fonctionnalité. Après avoir présenté cet avis aux différentes parties prenantes, la DGCCRF met en œuvre ses premières suites.

Modèle économique inscrit dans une logique de développement durable et d'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité repose sur la mise à disposition d'un usage plutôt que sur la possession d'un bien, avec pour objectif de réduire la consommation de ressources. Autrement dit, le consommateur ne devient généralement pas propriétaire du bien qu'un professionnel met à sa disposition, mais en paye l'usage. Le professionnel peut même être rémunéré en fonction d'un niveau de performance convenu avec le consommateur. En dissociant la propriété d'un bien du service qu'il rend, ce modèle offre une alternative à l'achat, favorisant le réemploi, la réparation et l'entretien tout au long du cycle de vie du produit. Les modèles les plus complets développent une offre intégrée de services (ex : maintenance, réparation, formation, personnalisation) et une coopération entre acteurs (ex : consommateurs mais aussi d'autres professionnels impliqués dans les services comme des réparateurs, voire des collectivités publiques).

Dans un avis, sollicité le 6 octobre 2023 dans le cadre de la planification écologique animée par le Secrétariat Général à la planification écologique (SGPE) et adopté le 18 septembre 2024, le CNC adresse 10 recommandations visant à garantir la protection des consommateurs-usagers de l'économie de la fonctionnalité et à favoriser le développement de ce modèle.

Le premier point de vigilance porte sur l'information des consommateurs, en particulier sur les performances attendues, les prix, les modalités de mise à disposition du bien, de révision et de résiliation du contrat, ainsi que les obligations à la charge du consommateur. Ces offres s'inscrivent souvent dans une logique d'usage à long terme, il convient d'être attentif aux contrats d'abonnement

ou d'assurance associés afin d'éviter au consommateur d'être dépendant d'une offre en raison d'un contrat trop contraignant. Par ailleurs, la personnalisation de l'offre (ex : adaptation aux besoins spécifiques ou évolutifs) impliquant la collecte de données personnelles, celle-ci doit rester proportionnée à l'objectif visé et faire l'objet d'une information claire du consommateur, voire de son consentement, dans la logique de la coopération promue dans ce modèle.

Afin de limiter le risque d'écoblanchiment, mais aussi de permettre aux entreprises d'envisager un cofinancement par des bénéficiaires indirects du service (ex : collectivités publiques, organismes tiers bénéficiant de la réduction des impacts environnementaux ou sanitaires permise par le service), le CNC recommande également d'évaluer, sur la base de méthodologies adaptées les impacts de ce nouveau modèle de consommation.

L'avis du CNC aborde les questions relatives à l'incitation des entreprises et des consommateurs en faveur des pratiques de consommation alternatives à l'achat, développant les enjeux de formation, de communication, d'accompagnement et de financement des entreprises engagées dans ces modèles. Ces aspects font l'objet d'une communication et d'échanges avec les autres services d'État concernés.

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a récemment présenté les travaux du CNC au Conseil national de l'économie circulaire (CNEC), instance placée auprès du ministère en charge de l'Environnement, ainsi qu'aux Universités de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, organisées par l'Institut européen de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (IE-EFC). Ces échanges ont notamment permis de mettre l'accent sur l'importance du soutien aux modèles d'usage, alternatifs à l'achat, dans la commande publique, d'identifier des entreprises désireuses d'expérimenter les futurs outils qui seront mis à leur disposition sur la base des travaux du CNC, et de souligner le rôle des clubs professionnels dans la sensibilisation des étudiants à l'économie de la fonctionnalité.

Le 16 octobre 2024, la DGCCRF, accompagnée de représentants du Commissariat général au développement durable (CGDD) et de la Direction générale des Entreprises (DGE), a présenté ses premières pistes de travail au groupe permanent « Consommation durable » du CNC :

- La DGE engagera une revue des dispositifs existants d'accompagnement des entreprises visant à assurer leur éligibilité aux entreprises issues de l'économie de la fonctionnalité ; elle réalise également une analyse des freins et des leviers de rentabilité des modèles économiques pour sensibiliser et accompagner au mieux les entreprises à l'EFC et au passage à l'échelle ;
- La DGCCRF établira une fiche de bonnes pratiques à l'attention des entreprises en développant les recommandations du CNC. Aussi, afin de mieux prendre en compte l'économie de la fonctionnalité dans l'écosystème de protection des consommateurs, la DGCCRF développera des parcours de signalement adaptés sur sa plateforme SignalConso ;
- Le CGDD et la DGCCRF mèneront jusqu'à la fin de l'année une consultation des professionnels sur un projet de grille d'autoévaluation des opérateurs sur la maturité de leur modèle.

Enfin, d'autres perspectives (formation, communication, expertises scientifiques) restent encore à approfondir.

Liens utiles :

- [Site du Conseil national de la consommation \(CNC\)](#)
- [Rapport et avis du Conseil national de la consommation sur le développement et la sécurisation de l'économie de la fonctionnalité](#)